

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 Mars 2015 à 20h00

Nombre de Conseillers

- En exercice : 11
- Présents : 10
- Votants : 11 (1 procuration)

L'an deux mil quinze, le vingt six à vingt heures , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. BOUTTEMY Guillaume, Maire.

Date de la convocation :

19/03/2015

Date d'affichage

30/03/2015

N°1 - Vote des comptes

administratifs et de gestion - Bois

Présents Tous les membres sauf

Absent excusé : M. David CHAPELLE a donné procuration à Guillaume BOUTTEMY

Mme Séverine BURGY a été nommée secrétaire de séance

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité moins une abstention, le Maire, le Compte Administratif 2014 « **Bois** » en concordance avec le Compte de Gestion du Receveur Municipal et qui présentent les résultats suivants :

EXERCICE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
OPERATION DE L'EXERCICE		
• Recettes	22 207.45	2 030.00
• Dépenses	26 801.52	1 511.50
RESULTAT		
• Excédent	- 4 594.07	+ 518.50
• Déficit		
EXCEDENT/DEFICIT ANT.REPORTES	+ 10 649.91	- 2 030.00
TOTAUX CUMULES		
• Excédent	+ 6 055.84	
• Déficit		- 1 511.50

N°2 - Vote des comptes administratifs et de gestion - Assainissement

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité moins une abstention, le Maire, le Compte Administratif 2014 « **Assainissement** » en concordance avec le Compte de Gestion du Receveur Municipal et qui présentent les résultats suivants :

EXERCICE 2014	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
OPERATION DE L'EXERCICE		
• Recettes	18 517.35	15 812.00
• Dépenses	22 885.41	27 742.79
RESULTAT		
• Excédent	- 4 368.06	- 11 930.79
• Déficit		
EXCEDENTS ANTERIEURS REPORTES	+ 50 024.71	+ 48 708.74
TOTAUX CUMULES		
• Excédent	+ 45 656.65	+ 36 777.95
• Déficit		

**N°3 - Vote des comptes administratifs et de gestion -
Lotissement**

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité moins une abstention, le Maire, le Compte Administratif 2014 « **Lotissement** » en concordance avec le Compte de Gestion du Receveur Municipal et qui présentent les résultats suivants :

EXERCICE 2014	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
OPERATION DE L'EXERCICE		
• Recettes	515 846.23	441 386.08
• Dépenses	450 671.23	468 157.90
RESULTAT		
• Excédent	+ 65 175.00	- 26 771.82
• Déficit		
EXCEDENT/DEFICIT ANT. REPORT.	+ 243 332.29	- 326 386.08
TOTAUX CUMULES		
• Excédent	+ 308 507.29	- 353 157.9
• Déficit		

N°4 - Vote des comptes administratifs et de gestion - Principal

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité moins une abstention, le Maire, le Compte Administratif 2014 « **Principal** » en concordance avec le Compte de Gestion du Receveur Municipal et qui présentent les résultats suivants :

EXERCICE 2014	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
OPERATION DE L'EXERCICE		
• Recettes	199 936.43	9 210.14
• Dépenses	195 298.77	26 336.03
RESULTAT		
• Excédent	+ 4 637.66	- 17 125.89
• Déficit		
EXCEDENT/DEFICIT ANTERIEURS REPORTES	+ 31 026.72	- 4 178.53
TOTAUX CUMULES - RESULTAT		
• Excédent	+ 35 664.38	- 21 304.42
• Déficit		

N°5 - Vote des comptes administratifs et de gestion - Principal

Le Les membres du C.M. réuni sous la présidence de Guillaume BOUTTEMY, Le Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 6 055.84 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2014 BOIS

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) -4 594.07 €

B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 10 649.91 €

C Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser) **6 055.84 €**

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement

-1 511.50 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)

0.00 €

Besoin de financement F

=D+E -1 511.50 €

AFFECTATION = C

=G+H **6 055.84 €**

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement

1 511.50 €

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

2) H Report en fonctionnement R 002 (2)

4 544.34 €

DEFICIT REPORTE D 002 (5)

0.00 €

N°6 - Vote des comptes administratifs et de gestion - Principal

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de , Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

VOTES : Contre 0 Pour 0

- un excédent de fonctionnement de : 308 507.29 €

- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2014 LOTISSEMENT

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 65 175.00 €

B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 243 332.29 €

C Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser) **308 507.29 €**

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>		-353 157.90 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>		0.00 €
Besoin de financement F	=D+E	-353 157.90 €
AFFECTATION = C	=G+H	308 507.29 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement		308 507.29 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F		
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		0.00 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)		

N°7 - Vote des comptes administratifs et de gestion - Principal

Le Les membres du conseil légalement convoqué, s'est réuni en session sous la présidence de Guillaume BOUTTEMY, le Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de : 45 656.65 €
- un déficit d'exploitation de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2014 ASSAINISSEMENT

a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-4 368.06 €
<u>dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :</u>	0.00 €
c. <u>Résultats antérieurs de l'exercice</u>	50 024.71 €
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)	45 656.65 €
(si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u>	36 777.95 €
f. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	-1 200.00 €
Besoin de financement = e. + f.	0.00 €
AFFECTATION (2) = d.	45 656.65 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00 €
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	0.00 €
3) Report en exploitation R 002	45 656.65 €
Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

N°8 - Vote des comptes administratifs et de gestion - Principal

Le Membres du Conseil Municipal réuni sous la présidence de Guillaume BOUTTEMY, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 35 664.38 €
 - un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2014 PRINCIPAL

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 4 637.66 €

B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 31 026.72 €

C Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser) 35 664.38 €

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement

-21 304.42 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)

0.00 €

Besoin de financement F

=D+E -21 304.42 €

AFFECTATION = C

=G+H 35 664.38 €

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement

21 304.42 €

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

2) H Report en fonctionnement R 002 (2)

14 359.96 €

DEFICIT REPORTE D 002 (5)

0.00 €

N°9 - Vote du budget primitif - Bois

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité, le Budget Primitif 2015 « Bois » tel qu'il apparaît ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
011	Charges à caractère général	4 855.00	002	Excédent reporté	4 544.34
6522	Reversement excédent budg.ann.	12 000.00	7022	Ventes coupes de bois	12 000.00
023	Virement section investissement	2 500.00	7023	Menus produits forestiers	1 500.00
			7025	Taxe d'affouage	1 350.00
			7035	Droit de chasse et pêche	600.00
Total Dépenses		19 355.00	Total Recettes		19 994.34
SECTION D'INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
001	Déficit reporté	1 511.50	021	Virement de la section de fonct.	2 500.00
2117	Travaux	2 500.00	1068	Réserves	1 511.50
Total Dépenses		4 011.50	Total Recettes		4 011.50

N°10 - Vote du budget primitif 2015 Assainissement

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité, le Budget Primitif 2015 « **Assainissement** » tel qu'il apparaît ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
<i>Dépenses</i>			<i>Recettes</i>		
011	Charges à caractère général	7 900.00			
706129	Reversement redevance agence eau	3 000.00	002	Excédent reporté	45 656.65
673	Titres antérieurs annulés	500.00	70611	Redevance assainissement	13 000.00
6541	Perte irrécouvrable	300.00	706121	Agence de l'Eau	2 800.00
658	Charges de gestion courantes	3 000.00	777/042	Quote-part subv. Invest.transférées	2 417.00
6811/042	Dotation aux amortissements prov.	12 258.00			
Total Dépenses		26 958.00	Total Recettes		63 873.65
SECTION D'INVESTISSEMENT					
<i>Dépenses</i>			<i>Recettes</i>		
1391/040	Sub.d'inv.transférées	2 417.00	001	Excédent reporté	36 777.95
203	Frais d'études	10 000.00	2803/040	Amortissement études	4 693.00
2315	Travaux réseaux	39 068.95	28156/04	Amortis.des immo	7 565.00
2315RAR	Travaux	1 200.00	0	FCTVA	3 650.00
			10222		
Total Dépenses		52 685.95	Total Recettes		52 685.95

N° 11 - Vote du Budget Primitif 2015 - Lotissement

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité, le Budget Primitif 2015 « **Lotissement** » tel qu'il apparaît ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
<i>Dépenses</i>			<i>Recettes</i>		
605	Achat matériel	2 500.00			
608/043	Frais terrains en cours aménag.	2 640.00	7015	Vente de terrains aménagés	141 185.00
6045	Etudes	2 500.00	7133/042	Var. des en-cours de prod. biens	455 799.00
66111	Intérêts	2 640.00	796/043	Transfert de charges financières	2 640.00
7133/042	Varia. des encours prod.biens	448 159.00	002	Excédent reporté	308 507.29
023	Vir. Section investissement	449 597.90			
Total Dépenses		908 036.90	Total Recettes		908 131.29
SECTION D'INVESTISSEMENT					
<i>Dépenses</i>			<i>Recettes</i>		
001	Déficit reporté	353 157.90	3351/040	Terrains	3 383.00
3351/040	Terrains	3 383.00	3354/040	Etudes et prestat. de service	46 421.00
3354/040	Etudes et prestations de serv.	48 921.00	3355/040	Travaux	353 273.00
3355/040	Travaux	355 773.00	33581	Frais accessoires	704.00
33581/040	Frais accessoires	704.00	33586/040	Frais financiers	44 378.00
33586/040	Frais financiers	47 018.00	021	Vir. de la section fonction.	449 597.90
1641	prêt	88 800.00			
Total Dépenses		897 756.90	Total Recettes		897 756.90

N°12 - Vote du budget primitif 2015 - Principal

Les membres du Conseil Municipal approuvent par 9 voix « Pour », 2 voix « contre », le Budget Primitif 2015 « **Principal** » tel qu'il apparaît ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
<i>Dépenses</i>			<i>Recettes</i>		
023	Virement section investiss.	8 738.00	002	Excédent de fonction. Reporté	14 359.96
011	Charges à caractère général	36 915.00	70311	Concession dans les cimetières	200.00
012	Charges de personnel	79 340.00	70323	Redev. Occup. domaine public	670.00
6531	Indemnités élus	11 300.00	7035	Droit chasse et pêche	220.00
6533	Cotisations retraite élus	450.00	70632	Redevance à caractère de loisirs	250.00
6535	Formation élus	40.00	7311	Contributions directes	59 119.00
6553	Service incendie	6 684.00	7381	Taxe add. Aux droits de mutation	5 000.00
6554	Contrib. organ. de regroup.	39 500.00	7321	Attr.compensation	20 000.00
6558	Autres contr.obligatoires	1 500.00	7411	Dotation forfaitaire	38 000.00
657348	Rembours. frais commune	1 200.00	74121	Dotation solidarité rurale	10 000.00
6574	Subvention fonction. associat.	3 500.00	742	Dotation aux élus locaux	2 700.00
66111	Intérêts des emprunts	4 200.00	74718	Autres dotations (élections)	100.00
6811/42	Amortissements frais études	622.00	7473	Subv.département	600.00
73923	Reversement FNGIR	18 644.00	74748	Subvention commune (Charcenne)	20 130.00
			74758	Participation synd.eaux secrétariat	4 700.00
			7478	Participation AF secrétariat	500.00
			748314	Compensation TP	96.00
			74833	Compensation CET CVAE	187.00
			74834	Etat comp.TF	1 453.00
			74835	Etat comp.TH	1 533.00
			752	Revenus des immeubles	20 700.00
			7551	Excédent budget annexe	12 000.00
			758	Produit divers de gestion courante	3 025.00
			761	Autres produits financiers	2.00
			7788	Produits exceptionnels	100.00
Total Dépense		212 633.00	Total Recettes		215 644.96
SECTION D'INVESTISSEMENT					
<i>Dépenses</i>			<i>Recettes</i>		
001	Déficit reporté	21 304.42	021	Virt section de fonctionnement	8 738.00
1641	Emprunts	11 560.00	10222	FCTVA	1 700.00
165	Dépôts et cautionnement	1 500.00	10226	Taxe aménag.	2 000.00
203182	Travaux	40 500.00	1068	Exc.fonctionnement réserve	21 304.42
21578	Matériel de voirie	1 500.00	1641	Emprunt	40 500.00
			165	Dépôts et cautionnements reçus	1 500.00
			28031-040	Amortissements frais études	622.00
Total Dépenses		76 364.42	Total Recettes		76 364.42

N°13 - Vote des subventions 2015

Le conseil municipal décide de verser les subventions 2015 aux associations et organismes suivants :

- S.P.A. 474.00 € voté à l'unanimité
- IMP L'Imprévu 250.00 € voté à l'unanimité
- Ecole Jeanne d'Arc 2 250.00 € voté par 6 voix « pour », 3 « contre » et 2 « abstentions »

Suite aux demandes d'aides pour les voyages scolaires sollicitées par les établissements scolaires suivants, par 10 voix « pour » et 1 voix « contre », le conseil municipal décide un versement de 10 €

par enfant concerné. Cette subvention sera octroyée directement aux familles, qui en feront la demande, à savoir :

Elèves fréquentant :

- | | |
|-------------------------|-----------------------|
| - Ecole publique de Gy | 100.00 € (10 enfants) |
| - Collège Raymond Gueux | 20.00 € (2 enfants) |
| - Collège Menans | 30.00 € (3enfants) |

A l'unanimité le conseil municipal décide de réserver une somme de 300.00 € pour d'éventuelles nouvelles demandes d'aides financières.

Suite à la demande de subvention des bénévoles de la bibliothèque, le Maire rappelle que la commune ne peut pas verser de subvention, cette structure n'étant pas associative, mais communale. Les dépenses sont prévues et intégrées directement dans le budget principal.

N°14 - Logement communal : changement de locataire

Suite au départ des locataires du logement sis au 17 ter Grande Rue, le Maire présente au conseil municipal la demande de location de Monsieur PINELLE Mathieu.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal :

- Autorisent le maire à signer un nouveau bail à compter du 18 mars 2015, aux conditions suivantes :
 - Montant du loyer de base : 397.10 euros mensuels, révisable le 1^{er} juillet de chaque année, Indice 124.83 (moyenne 4 trimestres du coût de la construction)
 - Caution : UN mois de loyer, soit 397.10 €
 - Date expiration du bail : 17/03/2018, renouvellement triennal par tacite reconduction
- Autorisent le Maire à rembourser la caution au locataire sortant

N° 15 - Baux logements communaux

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal donnent délégation au Maire pour signer tous les nouveaux baux à intervenir lors d'un changement de locataire dans les appartements communaux.

N°15 - Convention pour expositions à la bibliothèque

Le Maire informe le conseil municipal que la Médiathèque départementale, à la demande de la bibliothèque de Choye, va mettre à disposition à titre gratuit, plusieurs expositions de documents afin d'apporter une attraction supplémentaire aux habitants de la commune.

Pour ce faire, une convention est établie par le conseil général, pour chaque exposition.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire à signer toutes les conventions à intervenir entre les deux collectivités, afin que ces mises à dispositions puissent se dérouler aux meilleures conditions.

N° 16 - Autorisation de voirie - Transéthylène - avenant n° 3

Le Maire informe le conseil municipal que la permission de voirie pour le transport d'éthylène arrive à échéance le 17 mai prochain et qu'il y a lieu de renouveler cette dernière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à signer l'avenant n° 3, autorisant la Société TRANS-ETHYLENE à occuper le domaine communal (voie communale n° 2) pour poursuivre son activité.

N° 17 - Association Foncière de CHOYE - Caution de prêt

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'Association Foncière de CHOYE demande une garantie d'emprunt pour le prêt contracté auprès du Crédit Agricole de Franche-Comté, pour financer la réfection des chemins

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Décide par 10 voix « Pour » et une « Abstention » d'accorder la caution de la commune à hauteur de 100 % pour l'emprunt contracté par l'Association Foncière de CHOYE dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 90 000.00 €
- Durée : 10 ans
- Taux : 1.78
- Périodicité : annuelle
- Frais de dossier : 120.00 €

Le Conseil Municipal approuve le tableau d'amortissement et autorise le Maire à signer le contrat et tous documents se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Le Maire,